

Extrait de délibération

Comité syndical

24 mars 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt-quatre mars à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme CHAUSERAY Francine a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18 mars 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires, 1 suppléants
Absents, excusés : 14 titulaires, 30 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	BIRONNEAU Pascal,	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume,	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier,	GILBERT Véronique,	MARTIN Alexandre	
Val de Gâtine	BIRE Ludovic, CHAUSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie,	BARANGER Johann, BAILLY Christiane, TAVERNEAU Danielle	ATTOU Yves, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal,		

Approbation du Compte Financier Unique du Budget Economie du Pays de Gâtine 2024

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au PETR Pays de Gâtine ;

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget Economie du PETR Pays de Gâtine ci-annexé ;

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du PETR Pays de Gâtine pour l'exercice 2024 concernant le budget Economie, clôturé avec les résultats détaillés ci-après ;

Section de fonctionnement :

Recettes	0
Dépenses	0
Résultat de l'exercice	0€
Excédent N-1	+ 5 772,47 €
Résultat de clôture de l'exercice	+ 5 772,47

APRES EN AVOIR DELIBERE, sans la présence du Président du PETR Pays de Gâtine qui s'est retiré au moment du vote et non comptabilisé dans le quorum :

Le Comité Syndical adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget Economie.

La Secrétaire de Séance
Francine CHAUSSERAY

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication